



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Le 3 Janvier 2018

**Monsieur le Préfet du Val de
Marne
Laurent Prévost
21-29 Av. du Général de Gaulle
94000 CRETEIL**

Copie :

Madame la Sous-Préfète de l'Hay-les-Roses, Mme Martine Laquière

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur par la présente de vous adresser copie de la décision du Conseil d'État intervenue le 22 décembre dernier.

Comme vous pourrez le lire, le pourvoi en cassation formé par les syndicats dans le dossier de l'occupation d'un bâtiment municipal à Villejuif a été clairement rejeté. Il n'est fait aucun droit à leurs demandes.

Dans sa décision, le Conseil d'État rappelle tout d'abord que le juge des référés du Tribunal Administratif de Melun a fait droit le 7 août dernier à la demande de la commune de Villejuif de contraindre sous astreinte les occupants du 16 rue Jean Jaurès de libérer les lieux, et à défaut, de recourir au concours de la force publique. Dans son arrêt du 22 décembre dernier, le Conseil d'État confirme pleinement la décision initiale.

Vous le savez, Monsieur le Préfet, dans ce dossier je recherche avant tout l'apaisement. J'ose espérer que cette décision de la plus haute juridiction administrative de notre République parvienne à faire entendre raison aux occupants sans titre. Le recours à la force publique serait une extrémité que je regretterais, mais dont la seule responsabilité incomberait à l'entêtement incompréhensible de ces représentants syndicaux.

... / ...

À Villejuif comme ailleurs, force doit rester à la Loi et aux décisions de Justice. Je sais que ces syndicalistes extrémistes ne représentent bien sûr pas l'intégralité du monde syndical, dont l'écrasante majorité sont des bénévoles engagés et responsables. Cependant, nous gardons tous en tête l'évènement particulièrement traumatisant survenu en septembre dernier quand certains syndicalistes, usant de violence sur mes collaborateurs, ont illégalement envahi le cabinet et le bureau du Maire. Une procédure judiciaire est d'ailleurs parallèlement engagée par une de mes proches collaboratrices qui supporte encore aujourd'hui des séquelles physiques et psychologiques suite à l'agression subie lors de cet évènement.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Préfet, je compte sur l'appui du premier représentant territorial de l'État que vous êtes pour obtenir l'application de cette décision de Justice. J'espère bien entendu que votre médiation pourra permettre aux occupants sans titre de retrouver la raison mais, à défaut, je serais contraint de vous solliciter d'un concours de la force publique pour obtenir la bonne application des décisions de Justice.

Nous pourrions évoquer cette question de vive voix lors de notre toute prochaine rencontre.

Veillez recevoir, Monsieur le Préfet, mes salutations très respectueuses.



Franck LE BOHELLEC
Maire de Villejuif
Conseiller Régional d'Ile-de-France